

CONSULTATION 25CO18
SPECTACLE PYROTECHNIQUE MUSICAL
FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2025

Le Maire de la Ville de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'offre faite par la société SOIRS DE FETES SAS,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat pour la conception et la réalisation d'un spectacle pyrotechnique musical synchronisé est signé avec la société SOIRS DE FETES SAS, n° de SIRET 44829104700034, domiciliée à BONDOUFLE (91070), 2 bis rue des Bordes, représentée par Jérôme OGHARD.

Article 2 :

La société SOIRS DE FETES SAS s'engage à réaliser un spectacle pyrotechnique musical synchronisé de 17 minutes le 13 juillet 2025 qui se tiendra sur le site des remparts de Crépy-en-Valois.

Article 3 :

L'intervention sera facturée 20.300 €/TTC auquel s'ajoute le paiement des droits d'auteur et compositeur (SACEM/SACD) et paiement des droits éventuels, la Commune s'engageant par ailleurs à fournir les repas aux 6 techniciens.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 06 juin 2025.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

12 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250606-DEC2025-67-DE
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025